STAGE DHG - TRMD - LYCÉE

« Préparation de la rentrée 2020 : (Re)prendre la main et la parole en CA »

Lieu	Lycée Condorcet de LENS 25 rue Etienne Dolet
Date	VENDREDI 24 JANVIER 2020 9h00 à 17h00

Le ministère et les rectorats sont bien décidés à poursuivre - à marche forcée - la réforme du lycée sur le niveau de terminale. L'opposition que suscite cette réforme et son application est d'ailleurs très forte et ne cesse de croître à mesure que les E3C approchent, le tout dans l'impréparation la plus totale mettant en difficulté les personnels et les élèves.

Les dotations des établissements scolaires arriveront dans ce contexte particulièrement tendu vers la mi-janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année

- Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels?
- Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service?

Il est essentiel que dans tous les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents, outils, méthodes et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établissement ou pour faire des contre-propositions.

Il est donc primordial de pouvoir appréhender les questions suivantes :

- 1. Quels outils pour préparer le CA consacré au TRMD?
- 2. Quels effectifs prévisionnels ? Comment sont-ils calculés ?
- 3. Qu'est-ce que le H/E ? Qu'est-ce que la dotation à la structure ? Comment est calculée la DHG ?
- 4. Comment ventiler les HER? Combien d'HER? Comment sont-elles calculées?
- 5. Quelles options sont ouvertes dans mon lycée en terminale?
- 6. Quelle évolution des effectifs pour la voie technologique?
- 7. Quid des nouveaux enseignements?

Ce stage s'adresse aux collègues qui enseignent en lycée.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours, N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement!

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage, soit le 20 décembre (modèle à compléter).

Inscription:



<u>lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux</u>



03 20 06 77 41



s3lil@snes.edu



